

DEMANDE DE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE



Je soussigné(e) : (VEUILLEZ COMPLÉTER TOUS LES CHAMPS)

Monsieur – Madame (RAYEZ LES MENTIONS INUTILES)

Nom - Prénom :

Société :

SIRET :

ADRESSE ACTUELLE

N° :

Rue :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

ADRESSE DU BRANCHEMENT SOUHAITÉ

N° :

Rue :

Code Postal :

Commune :

ADRESSE OÙ ENVOYER LE DEVIS (SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DU DEMANDEUR)

Nom - Prénom :

N° :

Rue :

Code Postal :

Commune :

demande à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche de lui fournir l'eau potable provenant du réseau de distribution pour : (COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE)

A - Les besoins domestiques : maison individuelle immeuble collectif* lotissement*

B - Les besoins : industriels* de chantier* agricoles* local commercial/administratif*

* : merci de préciser les besoins en eau :

Débit maximum instantané : _____ l/s Débit moyen horaire : _____ m3/h

Nombre de compteurs : _____ unité(s)

Demande l'accès immédiat à l'eau potable, avec la pose de compteur(s) d'eau (l'abonnement démarre dès que le compteur est posé – le demandeur devra se présenter à la Communauté d'Agglomération pour le(s) contrat(s) d'abonnement)

Ne souhaite pas la pose de compteur et nous contactera, au moment voulu

(VEUILLEZ COCHER CETTE CASE) **M'engage** à me conformer aux prescriptions du Règlement du Service Public de l'Eau dont un exemplaire peut m'être envoyé sur demande ou être consulté à l'accueil du Service Public de l'Eau et sur le site web www.privas-centre-ardeche.fr

Si vous êtes raccordable au réseau d'assainissement collectif, avez-vous déjà réalisé votre demande de raccordement ?

Oui

Non

Fait à :

le :

Signature :

PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE

Avis technique : Conduite : _____ , longueur branchement : _____ , branchement :

**SI VOUS VENEZ DANS NOS LOCAUX
POUR EFFECTUER LA DÉMARCHE :**

Rendez-vous à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche,
Service Public de l'Eau, 1 rue Serre du Serret 07000 PRIVAS.

**SI VOUS EFFECTUEZ LA DÉMARCHE
DIRECTEMENT DEPUIS VOTRE DOMICILE :**

Scannez ce formulaire complété et envoyez-le par courriel à :
eau@privas-centre-ardeche.fr

OBLIGATIONS

Nous attirons l'attention du demandeur sur les dispositions suivantes :

- la mise en service du branchement est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.
- les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau. En particulier, toute interconnexion entre le réseau d'eau potable et une source, un forage, un stockage d'eau ou un puits privé est interdite.

PROCÉDURE

Phase préliminaire

1. Le propriétaire retire au Service Public de l'Eau le formulaire de demande de branchement au réseau public d'eau potable et le renvoie au Service Public de l'Eau avec les pièces jointes citées ci-dessous, ou prend contact directement avec les services du Service Public de l'Eau
2. Les pièces suivantes sont à déposer obligatoirement au Service Public de l'Eau :
 - Un plan de situation (obtenu auprès du service du cadastre),
 - Un plan de masse 1/500 ou au 1/200 ou à défaut un schéma de la propriété (indiquez par une croix la position souhaitée du compteur, validez cette position en signant le plan.),
 - En cas d'usage agricole, industriel, ou/et ne générant pas d'eaux usées, toutes les pièces et justificatifs nécessaires afin de prouver le caractère effectif de cet usage.

Exécution des travaux

1. Le Service Public de l'Eau adresse un devis au propriétaire, suivant règles de forfaits et devis arrêtés par le Conseil communautaire.
2. Le propriétaire accepte les conditions techniques et financières par le renvoi au Service Public de l'Eau du devis dûment approuvé et signé.
3. Le Service Public de l'Eau exécute (ou fait exécuter) les travaux. Le délai peut-être modifié en fonction des autorisations administratives qui sont indispensables pour engager des travaux (en domaine public) et les éventuelles autorisations en terrain privé (secteurs ruraux) et sous réserve qu'il n'y ait pas d'entrave aux approvisionnements ou de circonstances imprévisibles qui retarderaient l'exécution des travaux.

A NOTER : Le raccordement au réseau d'assainissement fait l'objet d'une autre demande à retirer à la Communauté d'Agglomération.